

Les constructeurs ont commencé à incorporer le système OBD2 à partir de 1994. En 1996 toutes les voitures américaines étaient compatibles.

Le système EOBD a été rendu obligatoire par la directive européenne 98/69/EC pour tous les véhicules :

-

Essence depuis le 1er janvier 2001

-

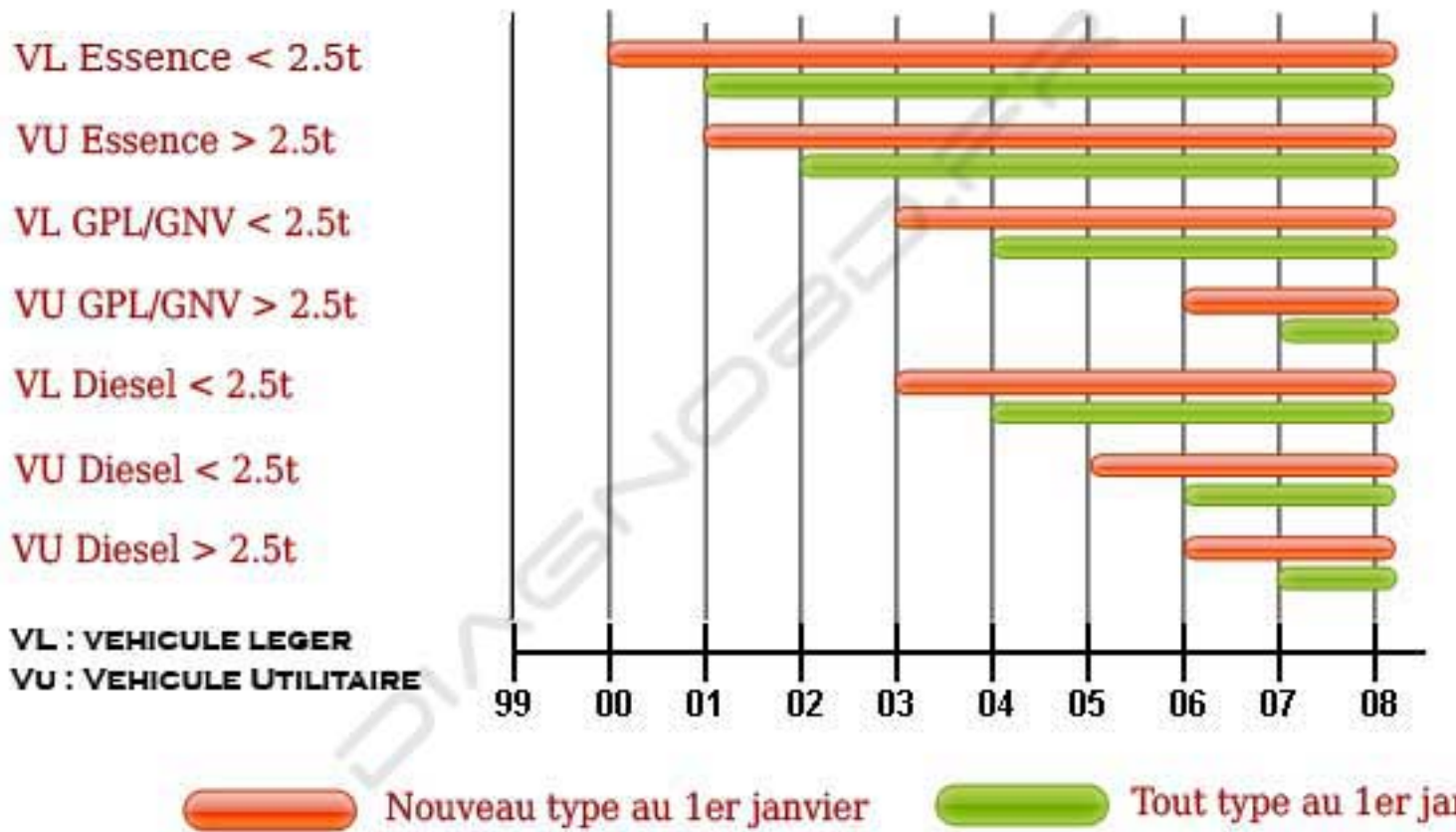
Diesel depuis le 1er janvier 2004.

Ces deux dates s'appliquent uniquement aux véhicules légers (VL).

-

Véhicules utilitaires depuis le 1er janvier 2007.

DATE D'APPLICATION DE LA NORME EOBD EN EUROPE



Émission de CO<sub>2</sub> des véhicules légers et utilitaires (VL et VU) à partir de 2009. Les émissions de CO<sub>2</sub> sont exprimées en g/kWh. Les émissions de CO<sub>2</sub> sont exprimées en g/kWh.